



Benefices non versés dans une sci

Par cocotte1003

Bonjour,

Mon associé (sci familiale) à qui je rachete, à l'amiable ses parts, souhaite maintenant que je lui paie les benefices qu'il n'a pas touchés depuis des années.

il a déclaré les benefices aux impots et j'ai remboursé les impots liés.

Pourriez vous me dire sur combien d'années passées sa demande est valable ?

merci, excellente journée à tous